

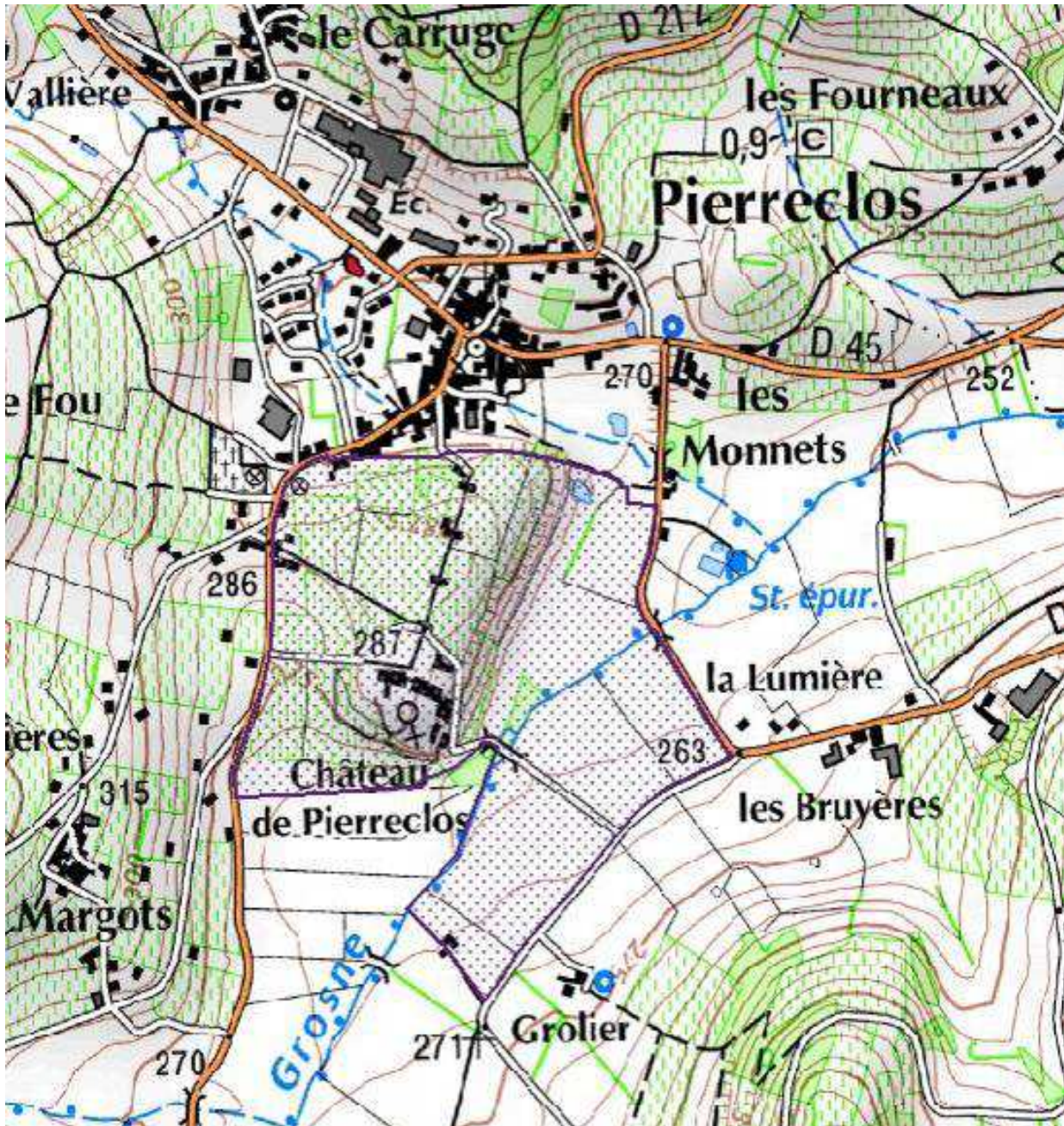
SAONE-ET-LOIRE / SITE INSCRIT n°3

CHATEAU DE PIERRECLOS ET SES ABORDS

Commune : Pierreclos

Localisation géographique : environ 14 km à l'ouest de Mâcon

Date de l'inscription : 8 janvier 1935



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Ensemble à Pierreclos formé par le château et ses abords

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'Education nationale, sur la proposition de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété privée

Superficie :

26 ha

Qualification du site :

Site rural historique

Caractéristiques intrinsèques : butte, château, chapelle, allée plantée, parc, vignobles, panorama

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt paysager, historique et artistique national

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

• **Ultérieure**

- Inscription au titre des monuments historiques du château de Pierreclos : porche d'entrée ; façades et toitures du château, y compris celles du donjon et des tours sud et est ; portail avec les deux pavillons ; soubassement des murs de terrasse et d'enceinte ; escalier à vis suspendu et escalier à vis du corps de logis principal ; les deux cheminées des cuisines du rez-de-chaussée ; chambre de Laurence avec son parquet ; salle des Gardes au premier étage avec sa cheminée et son plafond à la française ; parties restantes de la chapelle, le 21 décembre 1984.

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

1 fiche

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

Non

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le château de Pierreclos se dresse isolé milieu des vignobles.



L'éperon rocheux sur lequel est implanté le château, les soubassements de l'ancienne enceinte toujours lisibles, le clocher de l'ancienne église castrale du 12^{ème} siècle, la haute tour carrée et la volumétrie générale des bâtiments, conservent au château son identité médiévale, bien qu'il ait connu de nombreuses modifications et restaurations entre le 17^{ème} et le 19^{ème} siècles, Le château est associé à Alphonse de Lamartine qui y a longuement séjourné.



Une longue allée plantée, au sol pavé, relie le village à l'entrée du château.



Une grille entre deux petits pavillons donne accès à l'avant-cour, ornée de pelouses et de topiaires de buis.



La terrasse offre une vue panoramique sur les paysages vallonnés de la vallée de la petite Crosne. Le site inscrit porte également sur les abords immédiats du château, plantés de vignes et structurés par des murs de soutènement en pierre.



SON ENVIRONNEMENT

La commune de Pierreclos est située dans le sud-Mâconnais viticole. Le château est implanté entre le village et la rivière de la Petite Crosne.

Au nord et à l'est du site inscrit, le fond de la vallée est occupé par des prairies longées par la végétation arborée de la ripisylve de la rivière.



A l'ouest et au sud, les coteaux sont occupés par les parcelles de vigne, avec de nombreuses maisons isolées implantées en chapelet le long des routes.



SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Le château est une propriété privée. Il est le siège d'une exploitation viti-vinicole. Il est ouvert au public (visites, réceptions).

Il constitue un des sites du circuit touristique du Mâconnais « Sur les pas de Lamartine » dite « Route Lamartine ».



Etat du site

Le château et ses espaces attenants : allée plantée, avant-cour, jardins en terrasse sont très bien entretenus.

En revanche, certains murs de soutènement sont en mauvais état, des ouvertures ont été réalisées dans les bâtiments anciens des communs avec des entourages en béton apparents, une construction récente a été réalisée en bordure de l'allée plantée et le parking mériterait d'être paysagé.



EVALUTATION REGLEMENTAIRE

Le château de Pierreclos a vu sa protection renforcée par une inscription au titre des monuments historiques en 1984. De ce fait, le site inscrit est protégé depuis cette date par la servitude des abords des monuments historiques.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Site inscrit**
 - L'ensemble du site inscrit qui constitue l'écrin paysager immédiat du château doit être strictement inconstructible,
 - Certains points méritent une attention particulière : entretien des murs de soutènement, amélioration de l'insertion architecturale des ouvertures réalisées sur les bâtiments des communs et de la qualité paysagère du parking.
- **Abords du site inscrit**
 - Stopper le mitage des coteaux viticoles par des maisons individuelles dispersées.
 - Interdire toute construction y compris agricole dans les prairies situées entre le château et la rivière de la Petite Crosne et préserver la ripisylve.